

Événement du Groupe parlementaire « Suisse-UE » du 19 mars 2014

Initiative contre l'immigration de masse: Comment la mettre en œuvre?

De nombreux politiciens et experts se sont retrouvés le 19 mars dernier au Palais fédéral afin de discuter de la mise en œuvre de l'initiative contre l'immigration de masse. Cette discussion se déroulait dans le cadre du groupe parlementaire « Suisse-UE » fondé par le Nomes. Celui-ci assurait également l'organisation de l'événement. Les trois intervenants invités ont clairement mentionné le fait que la Suisse se trouve actuellement dans un dilemme difficile à résoudre depuis l'acceptation de l'initiative: si celle-ci venait à être scrupuleusement mise en œuvre, les accords bilatéraux I devraient être abolis, ce qui ne serait toutefois pas accepté par le peuple.

Mario Gattiker, Directeur du Département fédéral de la migration, a même évoqué la notion de double dilemme: l'initiative devrait certes être mise en œuvre rapidement, mais également de manière consciencieuse. En outre, s'il existe un consensus entre les parlementaires sur le fait que les Bilatérales I doivent être sauvées, ce n'est pas envisageable dans la pratique. En effet, l'article 121a du texte de l'initiative n'est pas conciliable avec la libre circulation des personnes. Ainsi, selon Mario Gattiker, seuls une nouvelle négociation ou un gel de la libre circulation pourraient être envisagés.

Les autres intervenants ont également évoqué le fait que l'article 121a contenait de nombreux obstacles. Selon **Thomas Cottier**, Directeur du World Trade Institute of European and International Economic Law à l'Université de Berne, une conciliation entre l'article 121a et la libre circulation des personnes semble impossible. Cependant, il existe selon lui une autre interprétation que celle de Gattiker: si l'on donnait **plus de poids au droit international** qu'à la Constitution, cela laisserait une marge de manœuvre pour la mise en œuvre de l'initiative. En outre, la libre circulation des personnes ne peut pas être remise en cause sous peine de devoir «le payer cher dans d'autres dossiers».

Dans son exposé, **Henri Gétaz**, Chef de la Direction des affaires européennes, a énoncé les trois axes de la mise en œuvre: mise en œuvre de l'article de la Constitution, adaptation de l'accord sur la libre circulation des personnes et poursuite des bonnes relations entre la Suisse et l'Union européenne. Il a également souligné le fait que la libre circulation des personnes n'était pas négociable: la réaction de l'UE, en suspendant certaines négociations, le montre clairement.

Les présentations intéressantes et pertinentes des trois intervenants ont été suivies par une discussion animée. Ainsi, les partisans et les opposants de l'initiative ont pu exprimer leur opinion de manière parfois virulente. Cette discussion s'est avérée si nécessaire que Doris Fiala, conseillère nationale et co-présidente du groupe parlementaire «Suisse – UE» a du faire appel à ses compétences de leadership et à son expérience politique pour mettre un terme à l'événement. Les retours extrêmement positifs et encourageants que le secrétariat du Nomes a reçus après l'événement montre que celui-ci était nécessaire et qu'une nouvelle édition est souhaitée.